

Henry NOGUÈS

*Introduction*

## QUELLE PLACE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ? UN ENJEU FORT POUR DEMAIN

Depuis l'apparition des premières initiatives pouvant être rattachées à l'économie sociale, la question de leur place se pose de manière récurrente dans des termes souvent inchangés. En effet, ces manifestations de la liberté d'action des individus qui font ensemble le choix délibéré de s'associer, de mutualiser leurs ressources et leurs capacités et de coopérer pour entreprendre, engendrent nécessairement de nouvelles institutions qui doivent trouver leur place dans l'espace économique, social et politique. Cet enjeu ne concerne pas seulement les organisations de l'économie sociale et solidaire qui doivent construire leur identité mais également la plupart des autres institutions (sociétés capitalistes, églises, syndicats, partis, etc.), souvent concurrentes, qui cherchent à composer avec elles, voire à les contrôler, et avec les réformateurs sociaux à la recherche de nouveaux modèles d'organisation de la société qui projettent sur elles leurs visions utopiques et leurs espoirs de changement social.

Revenir d'abord sur l'histoire de l'idée d'économie sociale et sur celle des expériences qui lui sont rattachées permet de comprendre comment l'économie sociale a émergé et s'est inscrite dans la dynamique générale de la société française fera l'objet de la première partie. Examiner ensuite les interrogations actuelles au sein de l'Union européenne comme dans de nombreux pays dans le monde sur les potentialités qu'offrent les initiatives d'économie sociale et solidaire pour affronter les problèmes économiques et sociaux du XXI<sup>e</sup> siècle permettra de discuter leur positionnement, qui sera au centre des réflexions développées dans la deuxième partie.

### **LA RENAISSANCE ÉTONNANTE DE L'IDÉE D'ÉCONOMIE SOCIALE AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

En France, plusieurs discours sont portés sur l'origine de la renaissance de l'idée d'économie sociale dans la seconde partie des années 1970. Souvent difficiles à démêler, ils semblent plutôt s'entrecroiser (Demoustier, 2001 ; Tabet,

2013). Le premier met en évidence le rôle du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA)<sup>1</sup>. Cet organisme est officiellement constitué le 11 juin 1970 à l'initiative de responsables nationaux des mouvements mutualistes (Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel [GSACM], Fédération nationale de la mutualité française [FNMF]) et coopératifs (du Groupement national de la coopération [GNC]). Ce rassemblement est élargi en 1975 au Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (CCOMCEN)<sup>2</sup> puis en 1976 à l'Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (UNIOPSS) et à l'Association pour le développement des associations de progrès (DAP)<sup>3</sup>. Lors du premier colloque organisé par le CNLAMCA en janvier 1977, Henri Desroche, chargé de la synthèse des travaux, écarte d'abord l'idée d'organisations non lucratives pour lui préférer ensuite celle « d'entreprises d'économie sociale ».

À des rythmes variables, les différents mouvements rassemblés s'approprient progressivement le vocable d'économie sociale. Ainsi, il faudra plus de quinze années pour que les groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA) se transforment en chambres régionales de l'économie sociale (CRES) puis quinze autres années pour qu'elles deviennent d'économie sociale et solidaire.

Une seconde filiation de l'idée d'économie sociale apparaît à cette période notamment au sein d'un des courants du Parti socialiste lié à Michel Rocard. Ces réflexions rejoignent aussi les critiques formulées par des « technocrates [...] antibureaucrates » de la haute administration (Cusset, 2006). À la fois réservés sur les capacités de l'État à organiser le changement social, et plus confiants dans celles de la société civile pour l'impulser, ils participeront activement à la démarche de regroupement des mouvements d'économie sociale. Qualifié de « deuxième gauche » par ses promoteurs à la recherche d'une nouvelle culture politique (Rosanvallon et Viveret, 1977) ou de « gauche américaine » par ses détracteurs et notamment, par le CERES de Jean-Pierre Chevènement, ce courant forge une idée d'économie sociale qui permet ensuite à Michel Rocard de demander à l'inscrire dans son domaine de compétence en tant que ministre d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (Rocard, 2010). Ce sera en vain puisque le Conseil d'État annulera le décret d'attribution mais cela lui permettra malgré tout de donner de la visibilité à l'économie sociale avec les créations du Conseil supérieur de l'économie sociale, de la Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) et de l'Institut de développement de l'éco-

1. Aujourd'hui, le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES).
2. Devenu aujourd'hui, l'économie sociale partenaire de l'École de la République (ESPER).
3. Dont le projet a été poursuivi ensuite par la FONDA.

nomie sociale (IDES). Ainsi, par ce biais, l'économie sociale commence à avoir droit de cité dans l'appareil administratif français. Quelques années plus tard, à Bruxelles et grâce à l'appui de Jacques Delors, apparaîtra un bureau de l'économie sociale qui ne survivra que quelques années après le départ de son avocat.

## **LES INTERROGATIONS CONTEMPORAINES SUR LES FORMES ET LE RÔLE DES ENTREPRISES**

Sans doute faudra-t-il attendre de futurs travaux d'historiens pour clarifier les parts respectives des uns et des autres dans la renaissance du vocable d'économie sociale mais il est possible que ces travaux mettent aussi en lumière l'existence d'une troisième influence liée au rôle du comité présidé en 1974 par Pierre Sudreau et au rapport sur la réforme de l'entreprise qui en résultera (Sudreau, 1975). En effet, si le comité devait jeter les bases d'une réforme de l'entreprise pour prendre en compte les nouvelles aspirations dans les relations de travail, il s'était aussi ouvert au souhait émergent d'entreprendre différemment.

Dans les travaux préparatoires, le modèle des coopératives ouvrières de production fut évoqué au sein du douzième groupe du comité en charge de proposer de nouveaux statuts d'entreprise. À cette occasion, le statut « d'entreprise sans but lucratif » fut défendu par Bernard Auberger qui souhaitait que l'on se préoccupe « de la définition éventuelle d'un statut de société "non-profit", pour mettre fin au détournement de procédure que constitue l'usage abusif de l'association-loi 1901 » (Tabet, 2013). Le rapport final répondra à ce souhait en suggérant d'imaginer un « statut intermédiaire entre la société et l'association ».

Le débat actuel sur les entreprises sociales n'est donc pas si récent que cela et ne prend pas seulement son origine aux États-Unis. En outre, il est intéressant de remarquer que les pouvoirs publics français se sont interrogés dès cette époque sur une question que le projet de loi-cadre de Benoît Hamon, qui aboutira à la loi ESS du 31 juillet 2014, ne fait que proposer indirectement à l'agenda législatif. Bien sûr, le Comité Sudreau n'évoque pas l'idée d'économie sociale mais, en se rapprochant des responsables du CNLAMCA et en les associant à ses réflexions, il révèle une certaine ouverture. Par ailleurs, il n'est pas étranger à l'élargissement du CNLAMCA notamment avec l'entrée de François Bloch-Lainé et avec lui des associations prestataires de services dans le social et le médico-social dont le poids économique est conséquent dès cette époque.

### ***L'économie sociale : au cœur des débats de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle***

En proposant de parler d'économie sociale, Henri Desroche savait bien qu'il inscrivait la nouvelle dynamique de regroupement de ces entreprises particulières dans une tradition historique née au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe.

En effet, le syntagme d'économie sociale avait déjà été employé pendant cette période avec des acceptions très différentes (Baranzini et Swaton, 2013). Quoi de commun en effet, entre le *Nouveau traité d'économie sociale* (1830) du libéral Charles Dunoyer, où celui-ci cherche les conditions de la promotion de la liberté des hommes, notamment grâce à l'éducation, la Société d'économie sociale, créée à l'initiative de Frédéric Le Play en 1856 et visant à instituer l'harmonie sociale par une relation paternaliste alliant obligation morale de protection des employeurs d'un côté et obéissance des salariés de l'autre, et son emploi dans les *Études d'économie sociale* (1896) chez Walras où elle rejoint le « domaine du juste » (Bidet, 2000) et se traduit dans une « règle de la répartition de la richesse entre l'individu et l'État » (Baranzini et Swaton, 2013) ou encore, son usage chez Charles Gide où elle s'affirme comme « la nécessité d'une organisation voulue, réfléchie, rationnelle conforme à une certaine idée de la justice<sup>4</sup> » (Gide cité par Demoustier, 2007) ?

Depuis son origine, l'économie sociale se développe sous un double aspect : celui des multiples expériences portant des innovations sociales (les équitables pionniers de Rochdale, le Familistère de Guise, la Société de secours des agriculteurs de Flammersfeld, etc.) et celui de la construction de doctrines et de propositions réformatrices visant à la transformation sociale (Saint-Simon, Fourier, Owen, Proudhon, etc.). Les expositions universelles qui « mettent en scène » la construction des progrès techniques et scientifiques se sont ouvertes progressivement à l'économie sociale, entendue comme source de l'innovation sociale et comme réponse à la question sociale (encadré 1). Ce qui est alors présenté rassemble un ensemble hétérogène et à géométrie variable de formes d'organisations économique, sociale et politique qui peuvent inclure des initiatives patronales et ouvrières, philanthropiques ou de collectivités locales et même des réponses législatives créant de nouveaux droits et de manière embryonnaire une protection sociale publique.

Analyser le sens des initiatives des pionniers de l'économie sociale au XIX<sup>e</sup> siècle est une affaire controversée dès cette époque. La création d'une société chrétienne suisse d'économie sociale à Genève en 1889 illustre bien les questions soulevées. L'objectif de ses promoteurs est de comprendre les enjeux sociaux de l'impact du développement du capitalisme industriel et de favoriser les réformes qui seraient souhaitables<sup>5</sup>. Ainsi, l'idée selon laquelle l'économie sociale pourrait être définie comme « l'étude de tous les efforts tentés pour élever la condition du peuple » est au cœur de leurs réflexions et les moyens d'y parvenir sont discutés.

4. GIDE C., *Les institutions du progrès social*, présentation de Danièle Demoustier, vol. VI des *Œuvres de Charles Gide*, Paris, L'Harmattan, 2007 [1902].

5. « En face des réclamations qui s'élèvent de tant de côtés différents contre l'ordre social actuel, il est du devoir de chacun d'examiner ce qu'elles peuvent avoir de fondé et de rechercher les moyens de donner satisfaction à ce qu'elles ont de juste et de légitime », écrivent-ils en introduction de l'ouvrage *Quatre Écoles d'économie sociale*, Genève/Paris, Librairie Stapelmohr/Librairie Fishbacher, 1890.

C'est pourquoi, un cycle de quatre conférences présentant les différents courants de pensée du moment sur l'orientation des réformes sociales est organisé.

#### Encadré 1 (repris de Noguès, 2013a)

##### L'économie sociale dans les expositions universelles au XIX<sup>e</sup> siècle

Depuis la première exposition universelle en l'an VI (1797) à Paris, jusqu'à l'exposition universelle de 1900, en passant par celle de 1851 à Londres, qui prit vraiment un caractère international, les historiens disposent d'un matériau précieux pour l'observation de l'évolution des idées. Si la folie guide, paraît-il, tout chercheur voulant « saisir et comprendre, dans sa totalité, le fonctionnement d'une exposition universelle<sup>6</sup> », leur étude sous des angles particuliers est instructive. La place que prendra « l'économie sociale » dans les expositions de la seconde partie du siècle en constitue une illustration. L'exposition universelle de 1855, dont le commissaire général fut Frédéric Le Play<sup>7</sup>, ne comprenait « qu'une galerie "d'économie domestique" où se trouvaient rassemblés des produits bon marché<sup>8</sup> ». De retour à Paris en 1867 et toujours à l'initiative de Le Play, fut institué dans le cadre de l'exposition un concours récompensant « les personnes, les établissements ou les localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, auraient développé la bonne harmonie entre personnes coopérant aux mêmes travaux et assuré aux ouvriers le bien-être moral, matériel et intellectuel ». L'économie sociale est alors envisagée comme la « science de la vie heureuse » !

Cette première apparition de l'économie sociale a fait l'objet de critiques du fait de son caractère trop paternaliste pour les uns, trop clérical pour les autres. En outre, sa proximité sulfureuse avec la question sociale, ravivée par l'expérience de la Commune de Paris, et les inquiétudes d'un régime républicain encore fragile invitent à la prudence. C'est pourquoi elle est absente de l'exposition universelle de 1878. En revanche, lors de l'année du centenaire de la Révolution française, elle trouve une place sous la forme d'un village à visiter où sont présentées de manière attrayante des réalisations innovantes créées par des ouvriers, des patrons, des villes ou des particuliers pour améliorer la condition matérielle et morale des ouvriers. Dans ses conclusions, le rapporteur de l'exposition, Alfred Picard<sup>9</sup>, invite à approfondir l'héritage politique de la révolution française et à prolonger l'œuvre amorcée en 1867 dans le domaine de l'économie sociale.

Enfin, lors de l'exposition universelle de 1900, est installé un véritable « Palais de l'économie sociale » qui présente selon le rapport de Charles Gide toutes les « institutions de progrès social » dans lesquelles il met aussi bien les associations (coopératives, mutuelles et syndicales) que les réalisations patronales et désormais, la réglementation publique.

Le premier invité est Claudio Jannet. Disciple de Le Play, avocat et professeur à l'Institut catholique de Paris, il représente le courant chrétien. Autorité et morale individuelle constituent pour lui les réponses à la question sociale. Il préconise alors de contenir l'action publique avec le principe de subsidiarité

6. CARRÉ P. A., « Compte rendu sur l'ouvrage dirigé par Madeleine Rebérioux, *Mise en scène et vulgarisation : l'Exposition universelle de 1889*, Paris, Les Éditions ouvrières, *Le Mouvement social*, n° 149, octobre-décembre 1989, 160 p. », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1451-1453.

7. Frédéric Le Play, 1806-1882.

8. GODINEAU L., « L'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889 », *Le Mouvement social*, n° 149, octobre-décembre 1989, p. 71-87.

9. Alfred Picard, 1844-1913.

et de renvoyer à la responsabilité sociale des patrons et aux comportements vertueux des ouvriers à l'égard de leurs familles.

Gaston Stiegler est le deuxième conférencier. Il représente le courant collectiviste qui cherche dans l'appropriation collective des moyens de production et dans une redistribution publique obligatoire les voies vers une plus grande égalité entre les individus et un recul de la misère.

Le troisième intervenant est Charles Gide. Les deux mots-clés de son exposé sont : la solidarité et l'associationnisme. Il se présente comme le défenseur de la « nouvelle école ». Cherchant à se positionner par rapport au conférencier précédent, il affirme que « la gauche de la nouvelle école et la droite de l'école socialiste » se confondent.

Le dernier conférencier est Frédéric Passy. Homme politique et journaliste, il représente le courant libéral. Sans surprise, il rejette l'intervention publique et attend de l'exercice responsable de la liberté humaine et du jeu des marchés les réponses les plus adaptées à la question sociale. Renonçant à « faire disparaître en totalité la misère [...] parce qu'il y a des erreurs, des vices et des fautes, qui amènent nécessairement des châtiments à leur suite » et écartant toute contrainte, il en appelle finalement à « la seule fraternité qui mérite le beau nom de fraternité, la fraternité volontaire ».

Cet exemple montre une économie sociale tout à fait au cœur des débats politiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Porteuse de sécurité et d'émancipation pour les classes productrices grâce à ses innovations concrètes, elle s'inscrit dans une « troisième voie » politique entre libéralisme et socialisme, s'efforçant à réaliser une sorte de « synthèse républicaine » (Ozouf, 1989). D'un côté, l'association est pensée « comme le guide et le cadre d'action des individus [...] le point d'appui pour la diffusion de la morale [...] Encadrant les actions individuelles, elle assure leur mise en conformité avec l'intérêt général » (Frétel, 2008). Elle prolonge ainsi la « main invisible » d'Adam Smith dans une société libérale. D'un autre côté, elle entre en rupture avec l'ordre libéral en favorisant l'émergence d'un État social, mais les institutions qui en découlent, futurs « noyaux de "l'État-providence" », amendent seulement le capitalisme car « elles sont "octroyées" en échange de l'abandon, plus ou moins explicite, de l'action autonome des organisations ouvrières ».

Une distance se crée alors en France entre l'économie sociale et le syndicalisme et de fortes tensions apparaissent avec certains socialistes (Jules Guesde). Cette ambiguïté conduira le même Charles Gide à s'interroger sur l'opportunité du mot « économie sociale » et à lui préférer les formes de la coopération. Plus recentrées et moins directement attachées à la question sociale celles-ci apparaissent comme étant plus novatrices pour l'organisation des activités économiques de production et de consommation. Dans les années 1920, il n'était alors guère prévisible que ce mot allait connaître avant la fin du siècle une renaissance qui semblait hautement improbable.

## LES INTERROGATIONS ACTUELLES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE AU DÉBUT DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Alors que la nouveauté de l'économie solidaire et du phénomène de l'entrepreneuriat social est souvent mise en avant avec un souci de les distinguer de l'économie sociale historique mais aussi, avec l'intention d'en souligner l'archaïsme, il est possible de soutenir que ces développements récents de l'activité humaine ne font finalement que reproduire certaines initiatives en réactivant certains clivages existants déjà au début du xx<sup>e</sup> siècle. Pour faire la part de ce qui est vraiment neuf, il faut s'armer des préventions d'un ancien professeur de l'université de Nantes, qui invitait à manier l'idée de nouveauté avec « une pincette et une grande cuillère » (Passeron, 1987) et donc avec une grande prudence. Nous nous attacherons ici à montrer plutôt les similitudes ; d'autres s'emploient à rechercher les aspects plus innovants.

Pour ce qui concerne l'économie solidaire, qui rassemble, pour l'essentiel, des initiatives récentes répondant aux problèmes du moment et aux aspirations des nouvelles générations, la proximité avec l'économie sociale originelle est assez facile à discerner. Engagés sur la question de l'exclusion de longue durée par rapport à l'emploi, conséquence d'un développement massif du chômage, mobilisés par la création d'activités économiques dans les territoires abandonnés aux populations reléguées du fait d'une mondialisation mal anticipée, ou encore stimulés par la volonté d'expérimenter de nouveaux modèles économiques respectueux de l'environnement et attentifs aux besoins relationnels des personnes, des militants s'engagent et s'associent pour inventer de nouvelles façons de produire, de consommer, d'aider, de vivre ensemble. Ces initiatives, dites d'économie solidaire, prennent rarement la forme d'entreprises lucratives mais presque toujours un statut d'associations, parfois de mutuelles ou de coopératives.

Démontrant ainsi par la preuve que les sociétés de capitaux n'ont pas l'exclusivité de l'initiative économique et que l'État social n'a pas davantage le monopole de l'exercice des solidarités (Laville, 2010), l'économie solidaire apparaît comme une suite de l'économie sociale du passé ou comme une « économie sociale instituante » prolongeant en les adaptant les principes d'une « économie sociale instituée » selon les termes d'Henri Desroche. En effet, l'orientation des projets donnée par leurs promoteurs crée de nouveaux espaces de réciprocité entre les personnes et de nouveaux leviers d'émancipation partagée. Ce faisant, l'économie solidaire renoue avec les démarches suivies par les pionniers de l'économie sociale au xix<sup>e</sup> siècle. C'est la raison pour laquelle les chambres régionales ont progressivement ajouté l'économie « solidaire » à leur nom et un « S » à leur acronyme (CRESS).

Cette opération d'agrégation entre économie sociale et économie solidaire pose un problème quant au champ concerné. En effet, si elle conforte clairement

l'idée d'un projet d'entreprendre autrement, elle tend, aussi en renforçant la priorité solidaire, à rabattre le champ de l'économie sociale et solidaire sur celui des activités en direction des populations pauvres ou vulnérables. Or, l'économie sociale a toujours eu un champ d'action plus large, se développant plutôt parmi les salariés qualifiés dans le cadre de métiers ou de professions (mutuelles de charpentiers, d'enseignants, SCOP) et d'activités économiques à caractère individuel (coopératives d'activité et d'emploi) ou artisanal (coopératives artisanales ou agricoles) en sécurisant ainsi activité professionnelle et conditions d'existence. L'économie sociale peut donc manifester aussi d'autres types de solidarité qu'à l'égard des seuls pauvres.

### ***L'économie sociale et solidaire en tension au cœur du « welfare mix »***

En gardant en mémoire cette réserve, il est néanmoins vrai qu'une large part des activités des mutuelles et des associations vise principalement à améliorer les conditions d'existence et d'intégration soit de leurs membres soit des personnes particulièrement défavorisées quelle qu'en soit la raison. En ce sens, l'économie sociale et solidaire est souvent positionnée, à juste titre, au sein de l'économie mixte des solidarités, expression censée traduire la locution anglo-saxonne de « *welfare pluralism* ».

Les politistes ont cherché à représenter ce système complexe dans un schéma avec trois pôles articulant les rôles de la famille, de l'économie et de la politique (figure 1) (Esping-Andersen, 1990 ; Evers et Wintersberger, 1990). Ce schéma s'est progressivement imposé, contribuant fortement à structurer les débats analytiques sur les systèmes nationaux de protection sociale et proposant également un positionnement médian du tiers-secteur, entendu ici comme synonyme de l'économie sociale et solidaire, et supposé à la fois composé d'organisations hybrides et porteur de complémentarités par rapport aux trois autres pôles (Pestoff, 1992 ; Westall, 2009).

Malgré le progrès que constitue l'idée de « *welfare pluralism* » par rapport à celle, trop réductrice, d'État-providence qui résulte d'une erreur de traduction du titre de l'ouvrage de Richard Titmuss (1958), la représentation schématique proposée de ce système complexe mêlant des formes multiples et variées d'exercice de solidarités (Moullin, 2007), n'est pas sans défaut (Noguès, 2013b).



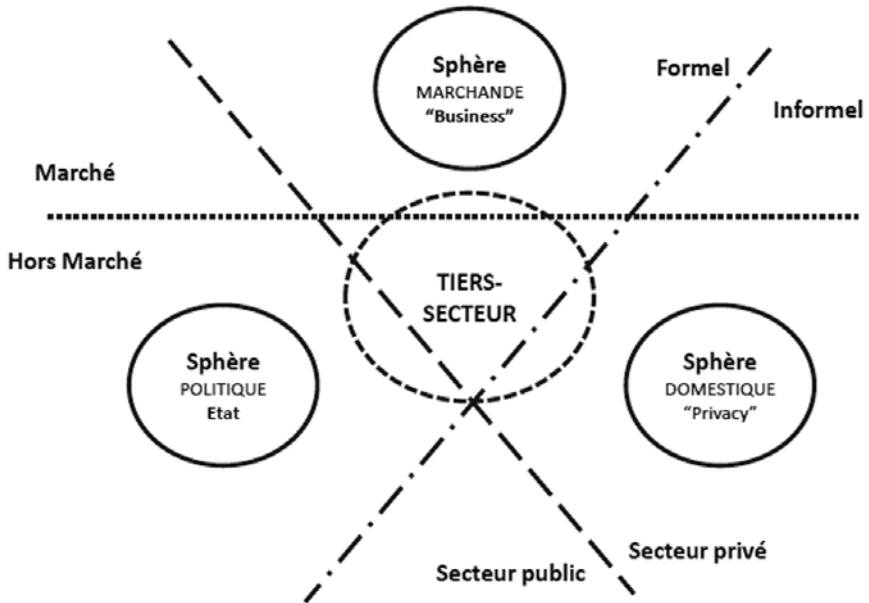


Figure 1. – *La représentation des trois sphères de la société et du Tiers-Secteur, Henry Noguès (2014)*

En projetant sur un même plan des institutions de solidarité hétérogènes, celles-ci sont ramenées à une même dimension fonctionnelle. On met ainsi en évidence que le bien-être des personnes résulte de la combinaison d'actions développées dans ces quatre sphères : celle du monde des affaires où domine échange marchand contractuel et intérêt, celle de l'État où s'exerce une redistribution choisie collectivement à caractère obligatoire, celle des solidarités familiales naturelles ou codifiées et enfin, celle des solidarités organisées mais volontaires où se conjugue l'action d'hommes et de femmes dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, cette représentation laisse dans l'ombre le fait, pourtant essentiel, qu'« il n'y a pas, à proprement parler, de continuité entre ces instances » (Messu, 2002). Ainsi, en matière de solidarité, le concept change de nature et pas seulement de forme lorsque l'on passe de la sphère publique à la sphère privée. De même, cette conception non seulement désencastre la protection sociale du contexte des sociétés salariales où elle est apparue mais encore gomme totalement la rupture radicale qu'a représentée une protection sociale légale permettant une émancipation des citoyens à qui il suffit « d'entrer dans des catégories reconnues (malade, invalide, retraité, chômeur, pauvre) pour bénéficier du droit aux prestations ou aux allocations » alors qu'ils « restent dépendants du sens de la solidarité des autres (réciprocité, charité ou solidarité volontaire) » (Merrien, 2007) dans les sociétés dépourvues de droits sociaux.

En outre, cette image géométrique particulière présente des aspects trompeurs. On ne s'attardera pas sur l'illusion de poids respectifs équivalents favorisée par l'adoption d'une figure « magique » avec plusieurs axes de symétrie. Il paraît plus important de s'interroger sur le découpage de l'espace qui peut laisser entendre que des secteurs étanches coexistent, là où en réalité, des chevauchements et des articulations complexes se jouent. Conscients de cette apparence trompeuse, certains auteurs font remarquer qu'il n'existe pas « une nette ligne de démarcation entre, d'une part, les territoires du marché, de la sphère publique ou du domaine communautaire, et, d'autre part, le tiers-secteur » (Evers, 1997). Ainsi, il faut bien reconnaître que l'action collective produite au cœur de la société civile grâce à la liberté de s'associer est une forme qui ne se détache pas toujours clairement des autres sphères d'action (famille, entreprises, pouvoirs publics) qui font donc avec elle système.

Au début et à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, se déroulent des débats analogues sur les places respectives de ces formes de protection sociale mais dans un contexte à l'orientation diamétralement opposée. Au début, il s'agissait, sous l'aiguillon de l'économie sociale, de la promotion de droits sociaux nouveaux pour construire une société plus juste. À la fin, il s'agit plutôt de leur effacement progressif en s'appuyant notamment sur une économie sociale supplétive pour s'accommoder avec une société plus inégalitaire. Sous la férule de la Troïka (la Banque centrale européenne [BCE], le Fonds monétaire international [FMI] et l'Union européenne [UE]), et des idéologies libérales, la doxa dominante fait pression pour refermer la parenthèse de l'État social du xx<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Ce mouvement profond s'inscrit dans le droit fil de la pensée libérale puisqu'il tente de construire les conditions d'une autonomie radicale de la personne comme sujet responsable. Cependant, comme l'a suggéré Robert Castel, cette « injonction généralisée » de se conduire comme un individu est profondément ambiguë.

Bien sûr, « elle souligne la grandeur de l'autonomie de l'individu qui demeure la valeur de référence de la modernité. Mais elle oublie de tenir compte du fait que cette exigence d'autonomie n'est pas universalisable dans la conjoncture actuelle, parce que beaucoup d'individus manquent des ressources de base requises pour pouvoir exister comme les maîtres d'œuvre de leur propre existence » (Castel, 2011). En effet, il ne faudrait pas oublier que des stratégies collectives de protection ont été nécessaires pour qu'hommes et femmes puissent devenir des individus à part entière. Sans elles, la personne demeure un sujet fragile notamment quand l'accès à l'emploi lui devient impossible. C'est pourquoi, la « grande transformation » générée par la « re-marchandisation des

10. On pense à la « *Big Society* » promue par David Cameron, au souhait d'un « *New Deal* à l'envers » des néo-conservateurs américains, cf. KRUGMAN P., « Comment les Républicains ont démolé le *New deal* », *Le Monde*, 26 août 2008 et en France, au démantèlement systématique de l'héritage du programme du Conseil national de la Résistance souhaité par Denis Kessler dans *Challenges*, 4 octobre 2007 « pour raccrocher la France au monde ».

régimes de protection sociale » (Etxezarreta et Bakaikoa, 2012) multiplie les chantiers sociaux à ouvrir et les besoins d'innovations sociales. Indirectement, cela conduit à faire appel inévitablement à l'économie sociale et/ou à l'entrepreneuriat social.

C'est pourquoi un soupçon pèse parfois sur le regain de faveur dont semble jouir aujourd'hui l'économie sociale dans plusieurs pays anglo-saxons comme à l'OCDE ou au sein de l'Union européenne. Finalement, la question de la place de l'économie sociale et solidaire vis-à-vis des solidarités collectives est à nouveau un enjeu d'actualité et l'on voit rebondir les débats anciens entre État et marché entre charité et justice, entre droits sociaux et philanthropie.

### ***L'entrepreneuriat social contemporain : un nouveau challenge pour l'économie sociale***

L'économie sociale historique a pu paraître dépassée sur sa gauche par l'économie solidaire pour ne pas être assez solidaire et s'être trop engagée dans les marchés. En revanche, avec l'entrepreneuriat social, c'est un autre procès qui lui est fait : celui d'un engagement manquant d'efficacité économique et donc, à cause de cela, infidèle aux exigences que supposent les finalités sociales poursuivies.

Là aussi, c'est une ancienne question. En effet, le xx<sup>e</sup> siècle s'était ouvert avec l'entrée en scène de nouveaux macro-agents rivaux (Noguès, 2013c) : majoritairement publics d'un côté, notamment en Europe, avec l'émergence des systèmes éducatifs et de protection sociale mais majoritairement privés de l'autre, notamment outre-Atlantique, avec l'apparition d'une philanthropie à une échelle industrielle. Au cours des deux premières décennies, apparaissent les grandes fondations philanthropiques (Russel Sage, Carnegie, Rockefeller, Milbank Memorial Fund, Julius Rosenwald Fund, etc.). Leurs réalisations au cours du xx<sup>e</sup> siècle, y compris sur le continent européen, sont impressionnantes<sup>11</sup>. Si les motivations qui président à leur constitution sont complexes (Tournès, 2007 ; Boutillier, 2011), la volonté des fondateurs, y compris en Europe (Bekaert, 1895), de rationaliser l'action philanthropique au sens large (charité, santé, éducation, recherche en sciences sociales) en transférant les méthodes de gestion de l'industrie et en s'émancipant des États à un niveau déjà transnational est manifeste (Mazon, 1985). En apparaissant comme progressistes pour se démarquer d'industriels conservateurs, ils participent avec leurs fondations à une « nébuleuse réformatrice » plus large (Topalov, 1999) dont les projets manifestent une certaine tension « entre la générosité d'industriels devenus bienfaiteurs et le cynisme d'entrepreneurs désireux de faire oublier à peu de frais leurs pratiques douteuses » (Tournès, 2007).

11. À titre d'exemple, celles-ci ont joué un rôle stratégique notamment par des bourses d'études dans le financement des écoles de travail social et indirectement dans les sciences sociales (BASTIDE, 2013).

Bill Drayton, fondateur d'Ashoka dans les années 1960, Bill Gates aujourd'hui, poursuivent à leur manière cette action d'entrepreneurs capitalistes convertis au social après leur réussite dans l'économie capitaliste. Comme les pionniers du début du *xx<sup>e</sup>* siècle, ils entendent non seulement contenir l'expansion d'un État social qui pourrait nuire à leurs intérêts par ses règles et ses prélèvements mais surtout proposer une alternative à l'économie sociale et solidaire qui soit davantage compatible avec un ordre économique et social conforme à leurs vœux. C'est pourquoi, parmi les finalités sociales par une initiative comme celle de Bill Drayton, il faut aussi faire la place à une volonté de prosélytisme.

En effet, si la nécessité d'une prise en compte des besoins sociaux restés insatisfaits dans une économie de marché est assez largement reconnue, elle n'implique nullement la nécessité d'entreprendre autrement au risque d'ébranler les formes canoniques de l'économie standard. L'affichage par un entrepreneur de sa volonté de renoncer à la recherche du profit maximum pour lui substituer des finalités sociales qu'il choisit suffit pour transformer son entreprise en entreprise sociale. La mise en sourdine du profit permet effectivement d'élargir le champ des activités économiques susceptibles de trouver un équilibre financier et ainsi, de répondre au-delà du seul jeu du marché à des besoins sociaux restés en friche.

La question ici n'est pas d'analyser le phénomène actuel des « entreprises sociales ». Sa complexité justifierait des développements beaucoup plus approfondis. Il s'agit seulement de mettre en parallèle la communauté de culture qui préside à ces phénomènes malgré le siècle qui sépare leur apparition. Des raisons de contexte contribuent à expliquer pourquoi la renaissance de ces manifestations n'est pas qu'un effet de mode mais constitue sans doute une tendance de plus longue durée.

L'hypothèse de l'existence d'un « marché de l'entrepreneuriat social » (Young, 2008) mérite d'être prise en considération. Des consommateurs peuvent préférer adresser leurs demandes à ce type d'entreprise pour de multiples raisons (se défendre contre les effets négatifs d'une asymétrie d'information, rechercher un meilleur rapport qualité-prix ou un effet de signe positif associé à une cause « noble », etc.). Des entreprises peuvent leur apporter un soutien (mécénat) avec des motivations diverses (positionner leurs produits, renforcer les motivations des salariés ou améliorer leur image, favoriser les valeurs auxquelles sont attachés les chefs d'entreprise, etc.). Même les pouvoirs publics peuvent y trouver un avantage en activant ainsi la concurrence entre opérateurs lucratifs et non lucratifs. Symétriquement, les apporteurs de ressources (entrepreneurs, bénévoles, salariés, donateurs et investisseurs) peuvent obéir à des motivations intrinsèques où le sens de l'activité elle-même et celui de ses effets comptent avant tout. En un mot, dans une économie où la liberté d'entreprendre existe, les entreprises sociales répondent à des besoins et à des aspirations des citoyens. Là réside le premier atout qui leur donne un dynamisme évident.

Il en existe un autre qui prend son origine dans leur adaptation particulière au contexte actuel. Celle-ci comporte deux éléments. Le premier tient à la multiplication des chantiers sociaux dont l'urgence s'accroît à mesure que se développe une austérité délétère dont l'impact négatif est fort inégalement réparti (chômage massif et exclusion, retour de l'assistance alimentaire, renoncement aux soins, difficulté à se loger, etc.). Parmi les professionnels du social ou du médico-social qui connaissent bien les problèmes sociaux et les chantiers pertinents, et qui ne supportent pas toujours la tutelle de conseils d'administration plus ou moins compétents et lents dans leurs prises de décision, peuvent se recruter de nouveaux entrepreneurs sociaux désireux d'obtenir une plus grande autonomie et une responsabilité plus claire dans la conduite des activités où peuvent s'exprimer leurs compétences professionnelles.

Le deuxième tient au contexte culturel et idéologique. En affichant en matière de gestion économique de leurs activités un professionnalisme sans complexe, les entrepreneurs sociaux entendent se démarquer de modèles associatifs où la dimension économique est parfois dévaluée, dont les spécificités méritoires sont mises en doute (Kaltenbach, 1996) et qui n'apparaissent parfois plus tendance (Noguès, 2013c). Enfin, leur proximité avec l'économicisme ambiant et simultanément leur mise à distance aux mouvements sociaux et à l'engagement dans des fonctions tribunicienes peuvent constituer des facteurs favorables à des partenariats ou à des mécénats d'entreprise comme à leur choix dans des appels d'offres publics.

Ainsi, il est encore trop tôt pour trancher définitivement ce qui va se développer dans l'avenir dans le sillage de l'entrepreneuriat social. Plusieurs interprétations sont d'ores et déjà proposées (Chiapello, 2011). Selon la première, il faut y voir essentiellement une simple adaptation offensive du capitalisme, non seulement pour corriger certains excès et le moraliser, mais également pour étendre son champ d'influence et renforcer la diffusion de ses normes. Selon la seconde, les contextes de crise favorisent des expérimentations militantes qui peuvent être à l'origine d'idées et de pratiques susceptibles d'inspirer de nouvelles cultures d'entreprise voire un « nouvel esprit du capitalisme ».

Une troisième interprétation peut être envisagée (Noguès, 2013d). Elle voit dans la profusion d'initiatives faisant évoluer les statuts et les modèles d'entreprises (figure 2) la reconnaissance de la faillite du modèle de la « *corporate governance* » qu'avait promu le libéral Milton Friedman. Il faut bien admettre que cette orientation qui défendait une gouvernance donnant la priorité absolue aux intérêts des actionnaires était dénoncée comme caricaturale car elle ignorait que les entreprises, elles aussi, « fabriquent et vivent des pratiques sociales et des formes de solidarité » qui se sont exprimées sous la forme de la responsabilité sociale des entreprises (Gomez, 2013).

Ainsi, il est possible d'imaginer que la prise conscience du caractère fallacieux de la prétendue supériorité absolue du modèle de l'entreprise lucrative dominée

par les apporteurs de capitaux sur les autres formes d'entreprises progresse au sein des sociétés. On s'éloignerait alors de l'« isomorphisme institutionnel » (Di Maggio et Powell, 1983) où devaient s'engluer les entreprises d'économie sociales. Il conviendrait plutôt de dégager de ce processus d'apprentissage collectif non pas la leçon qu'il faut étendre aux fonctions sociales les modes de gestion de l'entreprise classique (contrairement à ce que soutiennent certains défenseurs de l'entreprise sociale en France comme à l'étranger) mais bien au contraire, qu'il serait préférable de diversifier les modes de gestion et de fonctionnement des entreprises en s'inspirant d'une part, d'autres façons d'entreprendre comme celles expérimentées depuis longtemps dans l'histoire de l'économie sociale, et en donnant d'autre part, un caractère vraiment central et non annexe à la responsabilité sociale et environnementale des organisations de toute nature.

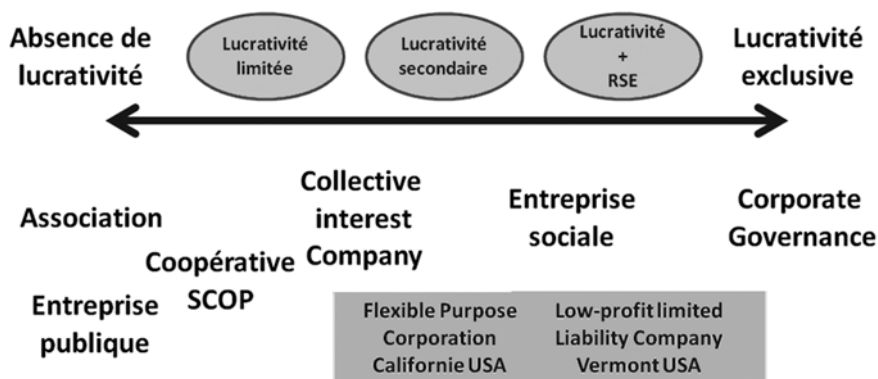


Figure 2. – La diversité des formes actuelles d'entreprises, Henry Noguès (2014)

Sans doute sommes-nous encore bien loin d'une remise en cause en profondeur du modèle économique dominant, tant qu'opinion publique, pouvoirs politiques et institutions internationales restent majoritairement sous influence d'une pensée unique exclusivement libérale ; mais le signe est intéressant. Cette biodiversité des organisations de production pourrait apparaître comme une condition nécessaire pour un avenir dans le cadre d'une société civilisée. Mais elle reste une condition insuffisante tant que les conditions politiques n'en permettent pas vraiment une expression authentiquement démocratique.